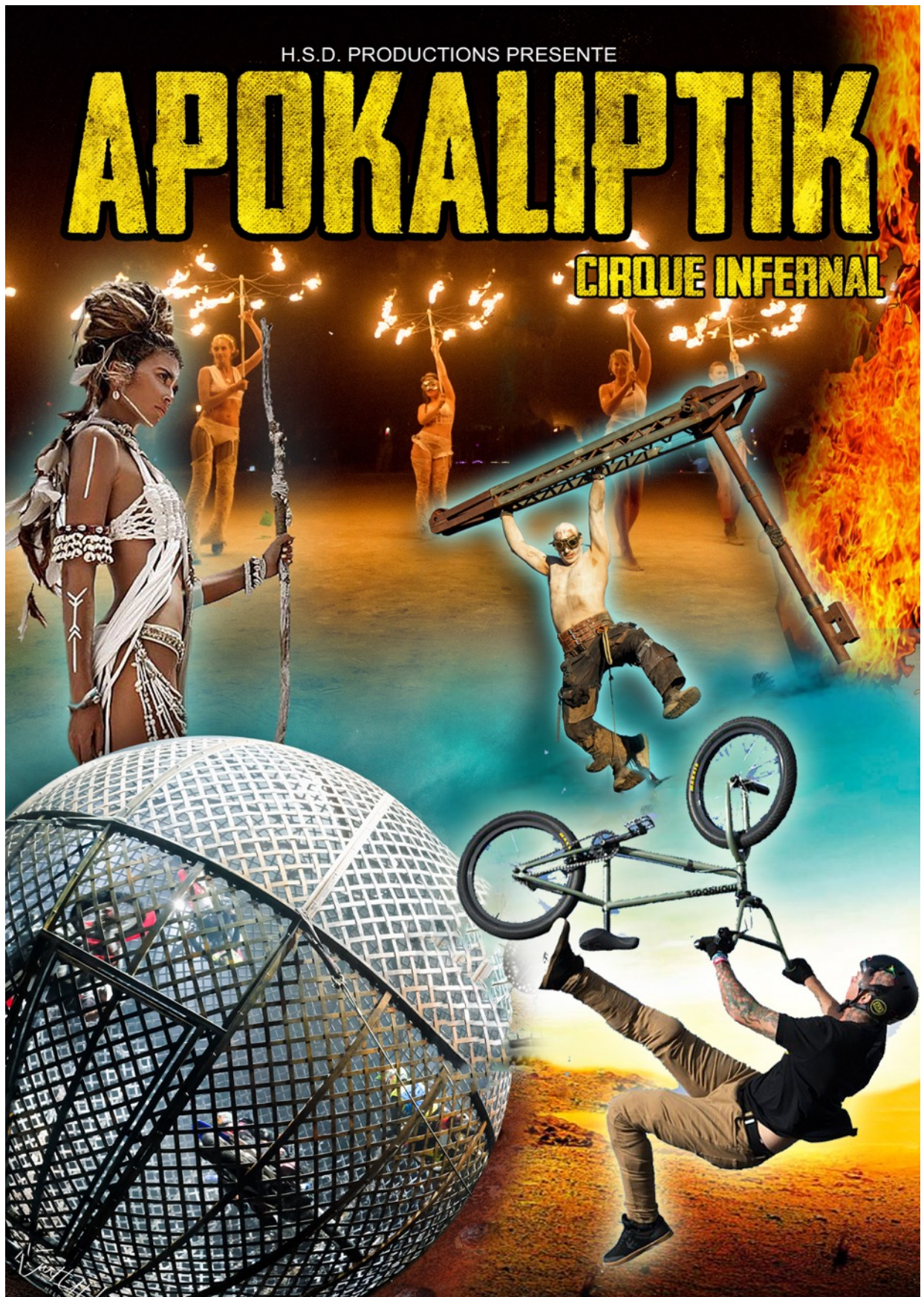




Le nouveau spectacle de Danny Varanne porte un message. Le spectateur trouve une scène chaotique, un univers destroy, une ville telle qu'elle le sera dans quelques décennies, si les Terriens ne changent pas leurs habitudes.

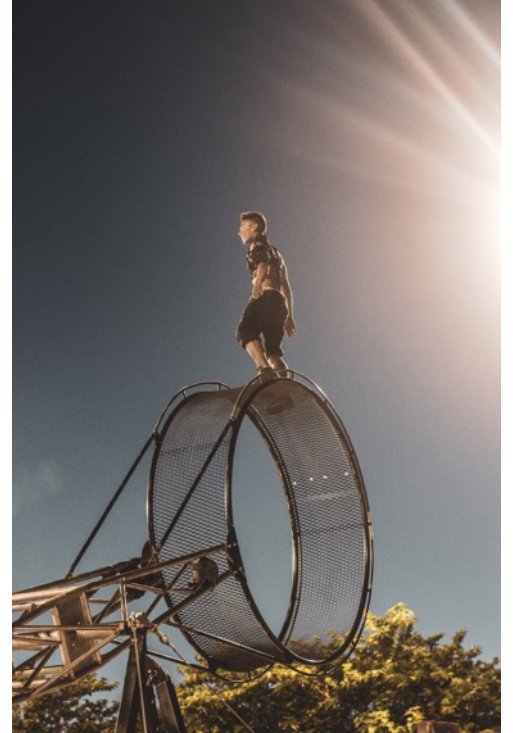
APOKALIPTIK est un show détonnant, avec des véhicules déjantés, tout droit sortis d'un film insolite, mais aussi des moments de poésie. Mais c'est aussi l'histoire de la nature qui donne une leçon de vie aux humains. Une fois les ressources épuisées, il ne restera plus rien. Ce message est présent dans les esprits aujourd'hui plus que jamais.

À PROPOS DU SPECTACLE: étudié pour tous types de publics, *APOKALIPTIK* est visible par tous, sans limite d'âge. Les visuels proposés viennent du cirque contemporain et des sports urbains ou bien des numéros spécialement créés par la troupe. Des motards dans une sphère géante, une roue infernale avec des sauts à plus 10 mètres, des contorsionnistes, un grandiose tableau de feux avec près de dix comédiens.

L'histoire: Deux tribus s'opposent, les Petrols, contre les justes. Les Petrols se sont juré de détruire le dernier arbre de la région. Les justes, une tribu pacifiste vont, à leur manière, tenter de les convaincre de ne pas détruire l'arbre.



Cirque Infernal





APOKALIPTIK

CIRQUE INFERNAL

LE PUBLIC A LA PAROLE!

Quelques Captures écran de Instagram et Facebook.

 **Christine Carca** Super spectacle vu le 28 juillet à mimizan. Très sympa très contemporain avons adoré. Bravo à tous les artistes
J'aime · Répondre · Contacter · 22 h  1

 **marguerite_tattoo** Au top !!! Bravo et merci pour cette belle soirée 😊😊😊
#cirqueinfernal #mimizanplage #landes #leshowroommimizan

 **Ludovic Marcel** Nous sortons juste des arènes de Mimizan ... c'était très impressionnant !! Bravo à toute la troupe !!
J'aime · Répondre · Contacter · 1 sem   2

 **_eleven_jane_11_** Cetais trop bien hier soir 😍

 **Cecile Chatteau** Nous sortons du spectacle et franchement qu'elle belle surprise. Nous arrivions sans rien attendre de

 **Martine Antagnac** A voir beau spectacles très impressionnant. Merci les artistes et un grand bravo
J'aime · Répondre · Contacter · 5 sem   2

 **M** souffle, vous êtes géniaux. 💪 Bravo a tout les Artistes ! 😊
J'aime · Répondre · Contacter · 5 sem  1

 **Christine Carca** Super spectacle vu le 28 juillet à mimizan. Très sympa très contemporain avons adoré. Bravo à tous les artistes
J'aime · Répondre · Contacter · 6 sem  1

Apokaliptik aux arènes

[A LA UNE](#) / [LANDES](#) / [MIMIZAN](#) / Publié le 20/07/2019 à 3h52 par **Laurence Constans**.

La troupe du Cirque Infernal se produira aux arènes de Mimizan, demain, à 21 h 30, à l'occasion de son nouveau spectacle « Apokaliptik ».

Après « Mortalès » et « Trash Karavan » (exportés dans plusieurs pays), la troupe du Cirque Infernal se lance dans la production de spectacles plein air, pour cette saison 2019. Comme son habitude, la troupe porte un grand soin à l'originalité et à la créativité. Apokaliptik est un show détonnant, avec des motards cloutés, des véhicules déjantés, tout droit sortis d'un film insolite, mais aussi des moments de poésie. Mais c'est aussi l'histoire de la nature, qui donne une leçon de vie aux humains. Une fois les ressources épuisées, il ne restera plus rien. Ce message est présent dans les esprits aujourd'hui plus que jamais.

Étudié pour tout public

FICHE TECHNIQUE EN ARENES :

Le spectacle peut se présenter en plein air, esplanade, trinquet, arènes. Nous adaptons notre set up aux dimensions du lieu disponible.

Sous chapiteau (de 36 à 48 mètres de diamètre).

INSTALLATION:

Montage: 4 heures

Démontage: 3 heures

Durée du show: deux parties de 45 minutes environs.

12 artistes.

Spectacle tout public à partir de 3 ans.

Nous avons assurance responsabilité civile, Licences de spectacle 1 et 2.

Assurance annulation en cas de pluie.

CONTACT

10 B RUE DES ARBOUSIERS- 40230 TOSSE Tel +33 (0)6 52 94 50 59 Siret : 511772667 Siren : 00024 Licence Spectacle : 2-1109954 3-1109955 [E-mail : cirqueinfernal@gmail.com](mailto:cirqueinfernal@gmail.com)

DOSSIER TECHNIQUE DE NOTRE CHAPITEAU:

- Superficie chapiteau 1 134 mètres carré
 - Nombre de places assises: 1400
 - Surface au sol nécessaire pour installation: 50 mètres sur 50 mètres
 - Implantation de pincas au sol: Oui, rebouché après démontage.
 - Nombre de véhicules sur site: 6 semis remorques, 5 caravanes
 - Temps de montage: 2 jours
 - Temps de démontage: 1 jour
 - Puissance électrique: Trois branchements de 60 AMP en Tri phase
 - Fioul en stockage sur site: Au maximum 1000 litres
 - Véhicules terrestre dans le spectacle: 5 motos, une voiture
 - Effet spéciaux: Flammes vives, artifice Catégorie F1, machines à brouillard.
- Besoins: Raccordement eau, conteneurs poubelles, Si possible barrière vauban.



**BUREAU DE VÉRIFICATION
DES CHAPITEAUX
TENTES ET STRUCTURES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DE SÉCURITÉ N°78.297.2005**



Manoir du Laurier
59660 MERVILLE
mervil@wanadoo.fr
Tél : 03 28 48 39 39
Fax : 03 28 49 67 62

VIGNETTES : 78.297.2005

04/12/2020

VALIDITÉ :

ÉTABLISSEMENT HOMOLOGUÉ LE : 24/01/2005

PAR LA PRÉFECTURE : YVELINES

ÉVACUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	VENT : 100 Km / h	NEIGE : 4 cm
PROPRIÉTAIRE : GOLDEN CIRCUS	Tél : 06.10.66.02.82	
ADRESSE : BP 18 - PIC MONTAIGU	Fax : 02.48.66.03.04	
VILLE : 18110 SAINT PALAIS	micheletty.david@hotmail.fr	

caractéristiques de l'établissement

TYPE : CHAPITEAU

COLORIS : EXTERIEUR : ROUGE/BLANC
INTERIEUR : BLEU

Montage en Rond:

SURFACE MAXI : **Diamètre : 38 = 1134 M²**

CLASSEMENT AU FEU :

M2

DÉLIVRÉ LE : 06/05/04

FABRICANT : ANCeschi/MIOTTI

PROCÈS VERBAL N° E031534

PAR : LNE

CONTRÔLES

ORGANISME :

DATE :

VALABLE JUSQUE :

- STRUCTURE :
- (1) - INSTAL. ELEC :
- (2) - GRADINS :
- (2) - CHAUFFAGE :
- (2) - EXTINCTEURS :

BVCTS
G DE PREVENTION
BVCTS
AEDIFIS

04/12/2018
04/12/2018
04/12/2018
04/12/2018

04/12/2020
04/12/2020
04/12/2020
04/12/2020

(1) - Très important : l'installation électrique reste sous la responsabilité du propriétaire qui peut faire appel à une autre entreprise, mais dans tous les cas un organisme agréé doit y avoir apposé une vignette.

(2) - Cette rubrique n'est renseignée que si l'établissement dispose d'installations techniques qui lui sont propres. Dans le cas contraire, il y a lieu de vérifier la présence des vignettes respectives en cours de validité.

PARTIE à REMPLIR PAR L'ORGANISATEUR :

NOM : RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

ACTIVITÉ(S) PRÉVUES :

EFFECTIF DU PUBLIC RECU :



Le Président Directeur Général
J. MERVIL

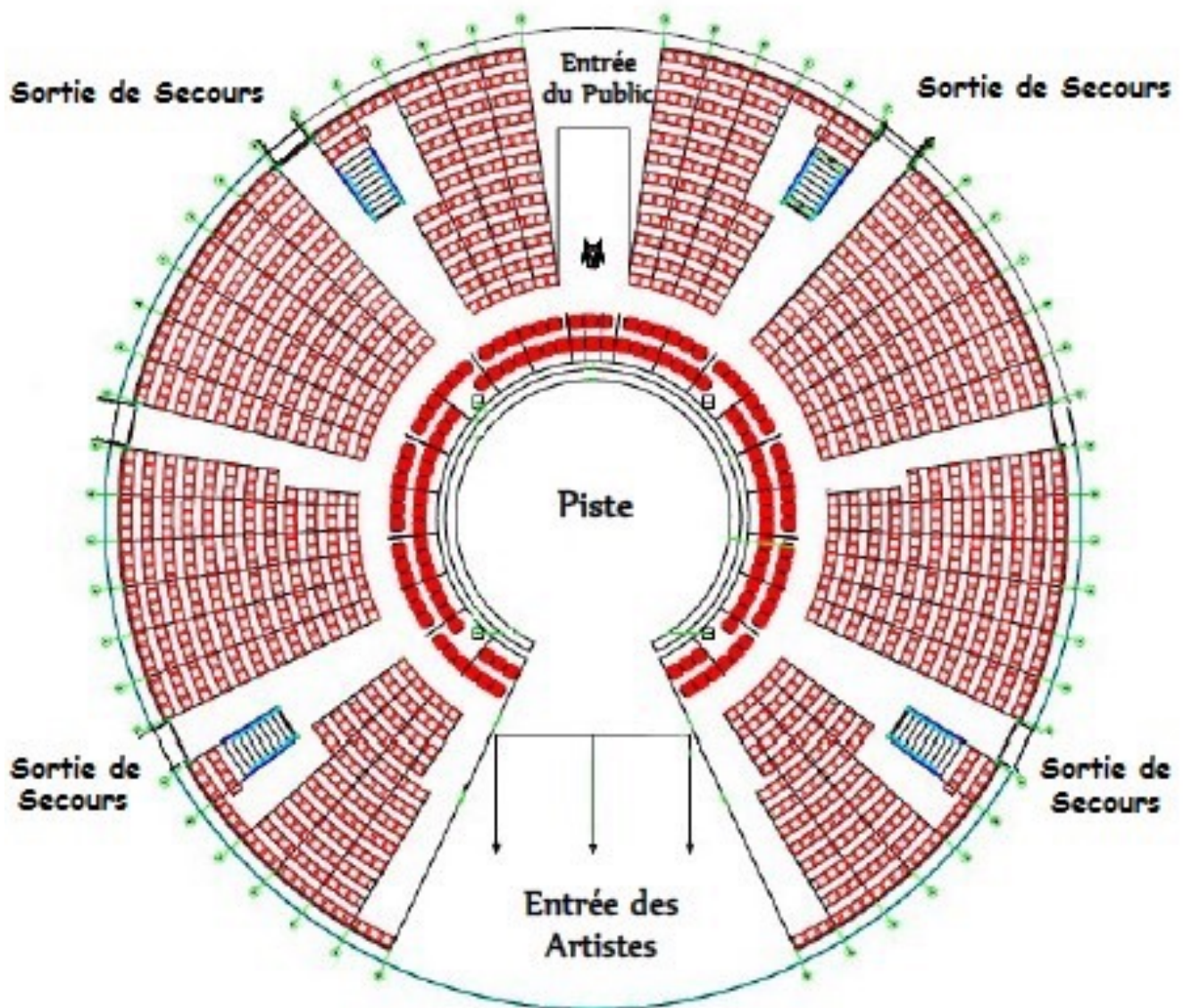
LE PROPRIÉTAIRE

garantit que l'établissement est maintenu en bon état et n'a subi aucune modification depuis les derniers contrôles.

L'ORGANISATEUR

devra déposer le présent extrait ainsi que plan d'implantation et d'aménagement à la mairie concernée en vue de l'obtention de l'autorisation d'ouverture. (art. : CTS 31) au minimum 1 mois avant la date d'ouverture au public

PLAN INTÉRIEUR DE NOTRE CHAPITEAU



**Chapiteau de 38 mètres de Diamètre
(accessible aux personnes à mobilité réduite)
Gradin entièrement baquet de 1 288 places
14 loges de 8 places chacune**

soit une capacité totale de 1 400 places



Attestation d'Assurance

Contrat n° 7608918604
Client n° 0602269520

Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :

EIRL VARANNE DANIEL
10 BIS RUE DES ARBOUSIERS
40230 TOSSE FR

est titulaire du contrat n° 7608918604 ayant pris effet le **01/01/2017**.

Ce contrat a pour objet

- de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :
 - Organisateur de spectacles d'acrobaties autos, motos, camions, de spectacles de véhicules déguisés, de spectacle de Big Foot.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable, pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Le présent document a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions,...).
Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Etablie à Aix-en-Provence, le 09 Janvier 2019
Pour la Compagnie

SARL ARNOUX ASSUR

3, Rue Chastel
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 42 27 43 46 Fax 04 42 38 24 32
RCS Aix en Provence 437 838 550
SARL au Capital de 8000 €

ARNOUX ASSUR - 3, Rue Chastel - 13100 Aix-en-Provence
Tel : 04.42.27.43.46 - Mail : cabinet.arnoux@wanadoo.fr

Société de courtages d'assurances
garantie financière et de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du code des assurances.
Exonération TVA (ART261C du CGI) - TVA:FR56437838550 - ORIAS n° 07 002 068

Extrait K

IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait du 22 Octobre 2012

IDENTIFICATION

Nom, prénom(s) : Monsieur VARANNE Daniel Yves Simon
Numéro d'identification : R.C.S. DAX 511 772 667 - N° de Gestion 2012 A 76
Date d'immatriculation : 10 Avril 2012

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE PHYSIQUE

Né(e) le : 11 Février 1970 à Paris 12 (75)
Nationalité : FRANCAISE
Adresse du domicile : 130, impasse Pelloucat - 40180 Saubusse
Conjoint collaborateur : Madame GUEZAH VARANNE Hadami né(e) GUEZAH, né(e) le 18 Juillet 1974 à Toulon (83), de nationalité FRANCAISE

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Origine de l'activité ou de l'établissement : Création
Activité : Producteur de spectacles vivants (déclaration d'activité pour satisfaire aux conditions d'obtention de la licence de spectacles délivrée par le ministère de la culture - article R. 123-96 du code de commerce)
Location de matériel
Adresse : 130, impasse Pelloucat - 40180 Saubusse
Nom commercial : H.S.D PRODUCTIONS
Enseigne(s) : H.S.D PRODUCTIONS
Date de début d'exploitation : 03 Avril 2012
Mode d'exploitation : Exploitation personnelle

ANNEXES

22 Octobre 2012 - N°A-3945 Modification de l'enseigne à compter du 27/07/2012 :
Ancienne(S) : H.S.D - Nouvelle(S) : H.S.D PRODUCTIONS
Modification du nom commercial à compter du 27/07/2012 :
Ancien : H.S.D - Nouveau : H.S.D PRODUCTIONS
Modification d'activité de l'établissement principal situé 130 impasse Pelloucat 40180 Saubusse à compter du 27/07/2012
Ancienne : Animations vente de vêtements merchandising achat vente véhicules en clientèle
Nouvelle : Producteur de spectacles vivants (déclaration d'activité pour satisfaire aux conditions d'obtention de la licence de spectacles délivrée par le ministère de la culture - article R. 123-96 du code de commerce)
Location de matériel

DOMICILIATION

Domiciliation de l'entreprise dans un local à usage d'habitation

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT 1 PAGE(S)

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE A DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE
LE GREFFIER

22/10/2012



LEGALE

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : La (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants valable(s) pour une durée de **trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) attribuée(s) à :

REPRESENTANT	ORGANISME	CATEGORIE	LICENCE	LIEU
Monsieur VARANNE Daniel	H.S.D. PRODUCTIONS 130 impasse Pelloucat 40180 SAUBUSSE	Producteur de spectacles Diffuseur de spectacles	2-1109954 3-1109955	

ARTICLE 2 : Le destinataire de cet arrêté dispose de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce cas, il devra saisir le tribunal administratif compétent.

ARTICLE 3 : La (les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n° 99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que les dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

ARTICLE 4 : Le Préfet de région et le Directeur régional des affaires culturelles sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Limoges, le 16 mars 2018.


Arnaud LITTARDI
Directeur régional des affaires culturelles

Site de Bordeaux : 54 rue Magendie – CS 41229 - 33074 BORDEAUX Cedex - Téléphone 05 57 95 02 02 - Télécopie 05 57 95 01 25.

Site de Limoges : 6 rue Haute de la Comédie - 87036 LIMOGES Cedex - Téléphone 05 55 45 66 00 - Télécopie 05 55 45 66 01.

Site de Poitiers : Hôtel de Rochefort - 102 Grand'Rue - BP 553 - 86020 POITIERS Cedex - Téléphone 05 49 36 30 30 - Télécopie 05 49 88 32 02.